



CAHIER D'ACTEUR

PROJET TECHNOCENTRE
À FESSENHEIM

10.10.2024
07.02.2025

N°xxx | MOIS ANNEE



EDA est une association loi 1901 dont l'objectif est de promouvoir un développement qui mette en œuvre le droit de chaque être humain à vivre dignement dans un environnement sain, et à participer démocratiquement à la vie publique.

Ce droit implique que nos actions d'aujourd'hui ne génèrent pas de nuisances irréversibles pour les générations futures. Les choix en matière d'approvisionnement en énergie et leurs conséquences à long terme sont au cœur de nos réflexions. Nous participons aux travaux de l'Association Nationale des Commissions et Comités locaux d'Information (ANCCLI) ainsi qu'aux dialogues organisés par l'ASNR.

Adresse : MRES - 5 rue Jules de Vicq - 59800 Lille
Site web : www.eda-lille.org
Contact : Anita Villers
Tél. 06 16 66 83 51
anita.villers@free.fr

Le point de vue de EDA

EN BREF

En préambule, nous voulons dire notre triste colère en constatant une fois encore à quel point le choix initial, fait par quelques personnes, de recourir à l'énergie nucléaire pour produire la plus grande part de l'électricité en France, a entraîné une « logique » dans laquelle le plus grand nombre de citoyens est enfermé.

Même si des débats publics sont organisés à chaque étape, la démocratie en souffre irrémédiablement.



1 - RECYCLER POURQUOI PAS MAIS QUELS RISQUES SANS TRAÇABILITE ?

Notre première préoccupation, avant les impacts éventuels de l'ICPE Technocentre, porte sur le devenir des métaux qui en seraient issus.

En effet, par dérogation à l'article R. 1333-6-1 du code de la santé publique, le décret no 2022-175 du 14 février 2022 permet la libération des métaux qui sortiraient du Technocentre. Ils seraient considérés comme des métaux sans passé nucléaire, sans faire l'objet d'aucune traçabilité dans leurs usages ultérieurs. On pourrait, par exemple, imaginer qu'ils soient obligatoirement réservés aux besoins de l'industrie nucléaire.

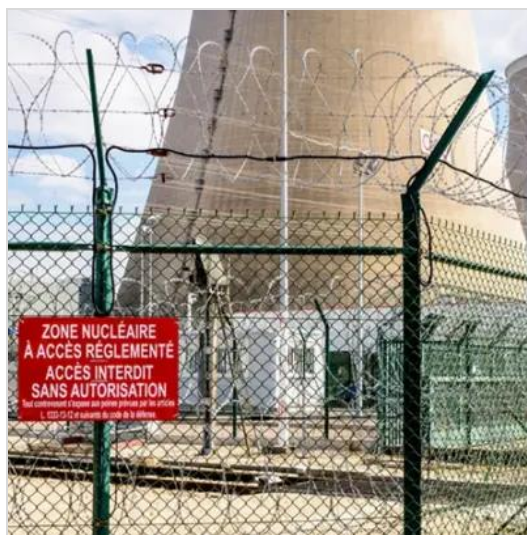
Libérés pour des usages conventionnels en raison de l'absence de traçabilité, ils exposeraient les utilisateurs à des doses impossibles à évaluer pour des durées potentiellement très longues. Certes ces doses de radioactivité artificielle seraient très faibles, mais, elles viendraient s'ajouter aux doses, elles aussi très faibles, de radioactivité naturelle, un cumul qui physiologiquement peut ne pas être anodin tout au long d'une vie. Sans oublier que la radioactivité naturelle est inégalement répartie selon les territoires alors que le calcul officiel des doses reçues par un individu se base sur des moyennes.

2 – UN RECYCLAGE POUR QUELS OBJECTIFS ?

La logique du recyclage est entendable de manière à économiser des ressources naturelles, de l'énergie, dans une perspective d'économie circulaire limitant également les émissions de CO2.

Nous ne contestons pas non plus la nécessité de gérer les déchets TFA face aux besoins prévisibles liés aux futurs démantèlements, même si aucune nouvelle centrale n'était construite à partir d'aujourd'hui.

Depuis le 5 décembre 2013 la directive européenne n°2013/59/Euratom permettait de libérer des métaux très faiblement radioactifs. Jusqu'au 14 février 2022, à la différence d'autres pays européens, la France n'avait pas encore transposé cette directive. En cela elle appliquait le principe de précaution.



En outre, la réalisation du Technocentre dédié aux métaux pourrait créer un précédent pour d'autres déchets TFA (gravats, boues liquides..). Nous nous associons à cette inquiétude exprimée par la CRIIRAD.

3 – QUELLES ALTERNATIVES ?

Pour répondre à la nécessité de gérer les déchets TFA nous préconisons de les entreposer sur les lieux de leur production ou à proximité.

Plus globalement, pour produire moins de déchets nucléaires TFA et autres, la meilleure solution demeure de mettre en œuvre le triptyque sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables. Options que nous ne développerons pas davantage car nous l'avons déjà fait maintes fois.

Signalons simplement que le coût global de l'électricité produite par les énergies renouvelables est en constante diminution.

CONCLUSION

Pour les raisons de principe qui viennent d'être exposées, et non parce que sa conception technique nous semblerait présenter des dangers, nous nous opposons à la réalisation de ce Technocentre à Fessenheim.



—